

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 17 octobre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1696**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réalisation de la 11ème enquête sur les comportements d'achats des ménages - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

**Présents** : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

**Absent non excusé** : M. Kabalo.

**Commission permanente du 17 octobre 2022****Délibération n° CP-2022-1696**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réalisation de la 11ème enquête sur les comportements d'achats des ménages - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La stratégie de développement et d'aménagement commercial de la Métropole de Lyon vise à conforter le commerce de proximité, à garantir la diversité commerciale et à favoriser l'autonomie commerciale des bassins de vie. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, densifier, diversifier les activités à même de satisfaire les besoins quotidiens ou plus occasionnels, tout en s'assurant de leur impact positif en matière d'animation urbaine, de cohésion sociale, d'attractivité résidentielle, de réduction des déplacements motorisés et de qualité de vie des habitants.

Afin d'alimenter cette stratégie ainsi que les interventions au fil de l'eau de la Métropole en matière de commerce (programmation commerciale des projets urbains, instruction des projets d'implantation, analyse des demandes de modification du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), accompagnement des communes, etc.), il convient de s'appuyer sur un diagnostic approfondi, et régulièrement mis à jour, des comportements d'achats des ménages de la région lyonnaise.

Ce diagnostic permet d'identifier le poids économique et les typologies des polarités commerciales, les flux de consommation entre les territoires, les parts de marché des différents canaux de distribution, les pratiques émergentes des consommateurs, les comportements spécifiques selon les profils sociologiques (âges, revenus, taille des ménages, lieux d'habitation), etc. Il permet également d'évaluer les effets des politiques et projets mis en œuvre et donc de mesurer l'évolution des comportements et des équilibres commerciaux dans la durée.

À cet effet, la Métropole est un partenaire historique de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne (CCIL), maître d'ouvrage des enquêtes sur les comportements d'achats des ménages depuis 1973.

**II - Enquête sur les comportements d'achat des ménages de la région lyonnaise**

L'enquête sur les comportements d'achats des ménages a été réalisée à 10 reprises depuis 1973 (1973, 1976, 1980, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016) selon une fréquence d'environ tous les 5 ans.

Cette enquête est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CCIL, qui associe les collectivités et les syndicats mixtes en charge des schémas de cohérence territoriale (SCOT) concernés et engagés dans le cadre d'un partenariat plurilatéral.

Pour la 11<sup>ème</sup> enquête, la Métropole, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMA du Rhône), le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), en charge du SCOT, le SCOT de l'ouest lyonnais, le SCOT du Beaujolais, la Ville de Lyon, et le Département du Rhône, associés à 12 établissements publics de coopération intercommunale membres, font partie des co-financeurs aux côtés de la CCIL.

Le périmètre géographique de l'enquête prend en compte la totalité du département du Rhône ainsi que les franges mitoyennes des départements voisins de l'Ain, de l'Isère et de la Loire, correspondant à un rayon de 50 km autour de Lyon (6 000 ménages interrogés représentatifs des 2,3 millions d'habitants du périmètre d'enquête). Il s'agit de disposer d'un territoire d'étude final qui permette de rendre compte de l'aire d'attraction des pôles commerciaux de la Métropole et de ses franges.

Les données collectées à cette occasion visent à appréhender les comportements d'achats et à disposer ainsi d'une base d'informations permettant de connaître avec précision le fonctionnement de l'appareil commercial. Plus précisément, les informations collectées visent à :

- évaluer les dépenses des ménages selon différents critères (formes de vente, polarités commerciales fréquentées, enseignes, etc.), et à mesurer les parts de marché des différents canaux de distribution (petits commerces, grandes surfaces, marchés, e-commerce, etc.),
- hiérarchiser les différents pôles commerciaux et à déterminer leurs aires de chalandise,
- mesurer les coefficients d'attraction et d'évasion pour chacun des secteurs géographiques pris en compte,
- analyser le chiffre d'affaires par grandes familles de produits.

### **III - Enjeux de cette enquête pour l'élaboration et l'évaluation d'une politique de développement commercial**

L'enquête sur les comportements d'achats des ménages constitue un outil précieux dans l'élaboration et l'évaluation d'une politique de développement commercial. La réalisation de la 11<sup>ème</sup> enquête répond à différents enjeux pour la Métropole :

- alimenter les procédures d'évolution du PLU-H sur les sujets relatifs au développement commercial,
- permettre l'actualisation de la stratégie d'aménagement commercial d'agglomération à horizon 2023 en lui donnant un fond quantitatif fiable,
- fournir les éléments techniques (études sectorielles, simulations en amont des projets) nécessaires à la mise en œuvre de la politique métropolitaine en matière d'implantation commerciale (expertise des demandes d'implantation commerciale et mesure de leurs effets),
- accompagner les communes et les territoires de la Métropole dans la connaissance des comportements de leurs habitants (lieux de consommation, formes de vente privilégiées, etc.) et le fonctionnement de leur équipement commercial (chiffre d'affaires, zone d'influence, profil de la clientèle, situation concurrentielle, etc.),
- suivre au plus près l'émergence de nouveaux types de comportements d'achat (*e-commerce*, *drive*, livraison à domicile, circuits courts, seconde main, bio, etc.), mesurer l'incidence de ces nouvelles pratiques de consommation,
- identifier des comportements spécifiques à certains profils de clientèle (selon les revenus, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, etc.) ou à certains territoires (hyper centre, zones périurbaines, quartiers, etc.),
- disposer d'éléments actualisés pour engager un échange sur l'organisation territoriale du commerce dans le cadre de la métropolisation et de l'inter SCOT.

### **IV - Budget prévisionnel**

Le coût global prévisionnel s'élève à 600 000 €, en hausse par rapport à la dernière édition (460 000 €), du fait de la valorisation du temps agent CCIL, non valorisé dans les budgets précédents.

Pour la Métropole, la participation financière est de 200 000 €, montant identique à la 10<sup>ème</sup> enquête réalisée en 2016-2017.

Cette contribution est programmée sur 2 exercices budgétaires (100 000 € déjà attribués par la délibération du Conseil n° 2021-0658 du 27 septembre 2021).

Parallèlement, les services de la Métropole participent, durant les phases préparatoires puis de traitement et d'exploitation, aux groupes techniques partenariaux destinés à définir la méthodologie (questionnaires, découpage territorial, lieux de vente, etc.) et le déroulement de l'enquête (phasage, gouvernance, etc.).

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses	Montants 11 <sup>ème</sup> enquête (en €)	Recettes	Montants 10 <sup>ème</sup> enquête (en €)	Montants 11 <sup>ème</sup> enquête (en €)
production de l'enquête	400 000	Métropole	200 000	200 000
<i>recueil des données</i>		CCIL et CCI Beaujolais	165 000	150 000
<i>traitement de données</i>		Ville de Lyon	35 000	35 000
pilotage de l'enquête	162 000	Chambre de métiers	25 000	25 000
<i>ressources CCI</i>		SEPAL	15 000	15 000
<i>charges externes pilotage</i>		SCOT du Beaujolais	10 000	10 000
exploitations / communication	38 000	SCOT de l'ouest lyonnais	10 000	25 000
<i>évènement de communication</i>		Département du Rhône	0	50 000
<i>support de communication</i>		autres partenaires	0	90 000
<i>production fiches - Frais externes</i>				
<b>Total</b>	<b>600 000</b>	<b>Total</b>	<b>460 000</b>	<b>600 000</b>

Au-delà de ce budget, la CCIL mobilise fortement ses collaborateurs sur les 2 années de l'enquête sur les comportements d'achats des ménages.

## V - Calendrier prévisionnel

En raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les conditions d'ouverture des commerces, et donc les comportements d'achats, ont été fortement impactés en 2020 et 2021. Par conséquent, afin de ne pas fausser les résultats de la 11<sup>ème</sup> enquête, le calendrier initial de celle-ci (questionnaires à l'automne 2021) a été ajusté afin de la décaler vis-à-vis de cette période de consommation fortement perturbée.

Il est prévu en 3 phases.

### 1° - Phase 1 : janvier à fin 2021

La phase 1 correspond au montage du projet avec :

- la définition du partenariat,
- le cadrage budgétaire,
- le début de la préparation technique (questionnaires, découpage des secteurs d'enquête),
- le lancement d'un appel public à la concurrence,
- l'examen des candidatures et choix des prestataires, passation des commandes,
- les délibérations des partenaires et signature de la convention partenariale,
- l'achèvement de la préparation technique en liaison avec le(s) prestataire(s) retenu(s).

### 2° - Phase 2 : mars à juin 2022

Cette phase 2 correspond à la préparation et à la réalisation de l'enquête avec :

- la réalisation des questionnaires,
- le contrôle qualité de l'information collectée,
- la saisie codification des questionnaires.

### 3° - Phase 3 : juin 2022 à décembre 2022

La phase 3 correspond :

- à la constitution des bases de données,
- à la production des grands résultats,
- à la mise en exploitation détaillée de l'enquête,
- à la communication des résultats.

## VI - Gouvernance

La direction de l'action et de la transition économiques de la Métropole assure le suivi technique de l'ensemble du projet à travers une participation active aux groupes techniques pilotés par la CCIL au cours desquels sont définis le cadre méthodologique et le déroulement de l'enquête.

Un comité de pilotage politique, chargé de suivre et de valider l'avancement de la démarche, est mis en place par la CCIL et se réunit à chaque temps fort du projet. Il est composé d'un représentant élu, ou de son suppléant, et d'un représentant des services techniques de chaque partenaire financier.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une seconde subvention de fonctionnement de 100 000 € au profit de la CCIL, pour la réalisation, en 2022, des phases 2 et 3 de la 11<sup>ème</sup> enquête sur les comportements d'achat des ménages.

Une convention, approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0658 du 27 septembre 2021 précitée, précise les modalités de partenariat, de propriété et d'exploitation des données de cette enquête entre la Métropole et la CCIL. Le versement de la subvention sera effectué, en une fois, après transmission des justificatifs prévus dans celle-ci. Toute modification à la baisse dans l'exécution des phases 2 et 3 de la 11<sup>ème</sup> enquête sur les comportements d'achats des ménages entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière. Le dépassement du montant total des dépenses du bénéficiaire au titre de l'action restera à sa charge ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de la CCIL pour le cofinancement des phases 2 et 3 de la 11<sup>ème</sup> enquête sur les comportements d'achats des ménages durant l'année 2022.

**2° - La dépense** de fonctionnement correspondante, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-289727-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
---